



Document pour abandon de paternité

Par **valérie**, le **01/11/2009** à **14:22**

Bonjour,

je voudrai savoir si d'un commun accord il est possible d'obtenir un document légal pour abandon des droits de paternité (en sachant que le pere est completement d'accord de le faire)

j'ai eu un enfant avec une personne marier, il ne desir pas reconnaitre l'enfant je suis tout à fait d'accord

je ne veux cependant pas que dans 5ans il change d'avis et vienne reclamer des droits de visite ou de garde vu qu'il ne reside pas dans le meme pays que moi

je ne lui demande aucun frais ni aucune pension alimentaire je veux juste proteger mon fils

merci pour vos reponse

Par **jeetendra**, le **01/11/2009** à **19:23**

bonsoir, ce document meme si vous le faite n'aura [fluo]aucune valeur juridique,[/fluo] avez vous pensez à votre enfant, meme mineur il est quand meme concerné, cordialement.

Par **valerie**, le **01/11/2009** à **20:59**

je n'enleve pas à mon fils le droit de voir son pere ?? de toute maniere le pere ne veut pas le voir et ce n'est qu'un bebe pour le moment
ce que je ne veux pas c'est que plus tard il puisse reclamer un droit de garde et partir loin avec mon fils

valérie